



## COMMUNIQUÉ

### **L'Union des tenanciers de bars du Québec poursuit sa lutte.**

**Montréal le 30 mai 2006** – Étant donné que le gouvernement va de l'avant avec la mise en vigueur de la loi sur le tabac, malgré que l'honorable juge Jean-Pierre Sénéchal de la Cour Supérieure ait déclaré que la cause doit être débattue en cour, nous pensons que le Gouvernement est déraisonnable et agit en dictateur, déclare monsieur Peter Sergakis, président de l'Union des tenanciers de bars du Québec.

Nous pensons que le Gouvernement pourrait atteindre son but en acceptant la proposition de permettre aux bars d'être des endroits soit pour fumeurs soit pour non-fumeurs, selon le choix du tenancier afin de ne pas détruire l'industrie des bars et de respecter les droits de tous les citoyens de la province.

Puisque l'industrie des bars va perdre beaucoup d'argent comme dans d'autres provinces, suite à l'application de cette loi, nous, les tenanciers, tiendront le Gouvernement responsable de toutes nos pertes incluant la perte de revenus de nos employés. De plus, nous mettrons de la pression pour que le Gouvernement cesse d'encaisser 800 millions en taxes sur un produit légal qu'il considère meurtrier. Il devrait bannir le tabac et non les bars. La bataille continue et nous sommes déterminés à ne jamais arrêter.

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, Président (514) 937-0531 ou Cell. : 867-9088  
Voula Demopoulos, Vice-présidente, Cell. : 571-4459